



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 1998

Sont présents :

M. PIAZZALUNGA, Maire
M. ZOGG, Conseiller administratif

Mmes CONSTANTIN, DE COULON, DESJACQUES CARNEGIE, EGGER-GEX, PITTET,
ROCHAT, SCHNEIDER, STROUMZA et VERNERET C.

MM. AMOUDRUZ, BERLI, BOISSONNAS, COLLAUD, DE FÉLICE, DECREY, FAVRE, FISCHER,
GRANDGIRARD, PAYCHÈRE, SCHAMBACHER, SOMMARUGA, VERNERET et WALTER.

Excusés :

M. SCHORER, Conseiller administratif
M. VACHERON.

*

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 1998.
- 2 Communications du Bureau du Conseil Municipal.
- 3 Communications du Conseil administratif.
- 4 Rapports des commissions.
- 5 Demande d'un crédit de Fr 470'000,- en vue de la rénovation de la chaufferie de l'immeuble et de la salle des Fêtes - 16, 18, avenue Tronchet. Discussion. Vote.
- 6 Demande d'un crédit d'étude de Fr 80'000,- en vue de la réfection des collecteurs principaux EC de la route de Jussy et de l'avenue Tronchet. Discussion. Vote.
- 7 Demande d'un crédit de Fr 430'000,- en vue de la création d'un collecteur EC à l'avenue de Thônex. Discussion. Vote.
- 8 Demande d'un crédit de Fr 2'470'000,- en vue du déplacement d'un pavillon scolaire provisoire, propriété de la Ville de Genève, de l'école de la Roseraie à l'école Marcelly. Discussion. Vote.

9 Compagnie des sapeurs-pompiers :

9.1 Préavis à la nomination du lieutenant Christian FASOLA au grade de 1er lieutenant. Discussion. Vote.

10 Propositions du Conseil administratif.

11 Questions écrites.

12 Propositions individuelles et questions.

13 A Huis Clos : Préavis aux demandes de naturalisation de :

13.1 DI LAURO - AUBIN, Julien Victor, né le 13 mai 1966, originaire du Canada, divorcé.

13.2 Mme CRAPA née GREILER, Jacqueline Aimée, née le 10 décembre 1954, de nationalité française, mariée, 3 enfants.

13.3 Mme HAMDAN née EL-GHADBAN, Samia, née le 20 juin 1954, originaire du Liban, divorcée, 1 enfant.

13.4 Mme BELBUSTI née VIANDAZ, Suzanne Marie Thérèse, née le 22 août 1946, de nationalité française, mariée à BELBUSTI, Giuseppe, ressortissant italien,.

13.5 Mlle MELENDEZ, Jesus del Carmen, née le 15 février 1948, originaire de El Salvador, célibataire.

13.6 IONESCU, Bogdan Nicolae, né le 18 décembre 1944, originaire de Roumanie (SPN), marié, 1 enfant.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 1998

Le procès-verbal est approuvé à l'UNANIMITÉ.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

2.1. Il est rappelé la procédure concernant le dépôt des projets de délibération :

2.1.1. Dépôt dans la boîte aux lettres de la Mairie :

Au plus tard à 16h.30 le vendredi précédant la séance du Bureau.

2.1.2. Par courrier ou fax :

Au plus tard à minuit le samedi précédant la séance du Bureau
(Attention au risque de non distribution par la poste pour le lundi)

- 2.2. Il est donné lecture de la lettre du 12 juin 1998 de M. J.-Marc BURNOD concernant le journal "Le Chênois" :

"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai constaté à plusieurs reprises que la partie rédactionnelle du Chênois, et plus particulièrement le compte-rendu du Conseil municipal, manquait singulièrement de l'esprit d'équité qui devrait animer un journal des communes. Les différents échanges que j'ai pu avoir ces derniers temps sur le sujet avec bon nombre de nos concitoyens m'invitent à penser que cette opinion est assez largement partagée.

Un pas de plus a été franchi me semble-t-il avec la publication par le Chênois d'encarts publicitaires massifs et répétés en faveur du projet immobilier de la Garance et de l'acceptation du Plan localisé de quartier en votation communale à Chêne-Bougeries suite à un référendum. Au vu des informations dont je dispose, cette décision semble en complet désaccord avec la position précédemment adoptée lors d'un précédent scrutin.

Ainsi, lors de la campagne contre l'augmentation du centime additionnel à Chêne-Bougeries, le comité référendaire s'était vu refuser la publication d'un encart publicitaire au motif que le Chênois ne prenait pas parti lorsqu'une décision des autorités communales était contestée.

En tant que citoyen, lecteur régulier et rédacteur occasionnel, il m'importe de savoir si vous comptez poursuivre dans cette voie, si vous convenez qu'il s'agit d'un événement qui a contrevenu à la nécessaire réserve d'un journal des communes ou si je n'ai rien compris des critères qui président aux choix de votre rédaction.

Dans l'attente de vos nouvelles et en vous remerciant de votre attention, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes messages les plus attentifs".

- 2.3. Courrier de l'Association "Thônex-Réalisme", datée du 11 juin 1998, ayant pour objet la société Coopérative le Chêne-Vert : cette lettre sera portée à votre connaissance à la rentrée car ce dossier mérite un examen plus approfondi.

- 2.4. Deux pétitions vont être transmises à la commission ad hoc :

1. Création d'une pouponnière à Thônex, munie de 192 signatures,
2. Remise à disposition de paniers de basket dans le préau de l'école Jeandin, munie de 87 signatures.

Une date de séance sera fixée à l'issue de ce Conseil.

- 2.5. A 23h. nous passerons au point 11 de l'ordre du jour.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Piazzalunga, Maire

3.1.1. Télé-Thônex

Cette société a été dissoute, une nouvelle convention a été signée avec CODITEL.

3.1.2. Rentrée scolaire

Une classe de 6P de Jeandin sera transférée à l'école de Marcelly. Une information a été faite aux parents il y a une dizaine de jours.

3.1.3. Parlement des jeunes

Un Comité a été mis en place. Cet organisme se présentera à la commission Écoles & Jeunesse le 29 septembre prochain.

3.1.4. Parlement des aînés

Un Comité a également été nommé et ce parlement sera opérationnel dès le mois de septembre.

3.1.5. Transfert de la crèche

Chaque Conseiller a reçu un plan schématique des locaux qui pourraient être mis à disposition de la crèche dans l'école "Thônex-Verchères". Ce dossier sera également repris par la commission Écoles & Jeunesse.

3.1.6. Colonies de vacances

Entre le 1er et le 15 août, 10 enfants de la commune de Graveson se rendront à la colonie de la Rippe.

3.1.7. Koala

Avec l'accord du centre social thônésien nous avons pu mettre des locaux à disposition de cette association (150, rue de Genève). Une antenne sera ouverte dès la rentrée les mardis de 14h. à 17h.

3.1.8. Restaurants scolaires

Cette association a informé le Conseil administratif qu'elle renonçait, pour 1999, à la subvention communale de Fr 10'000,-.

3.2. M. Zogg, Conseiller administratif

3.2.1. École "Thônex-Verchères"

Les travaux suivent leur cours. Le planning de construction est donc respecté.

3.2.2. Immeubles "Thônex-Verchères"

Comme vous avez pu le constater les travaux vont bon train et les premiers habitants devraient arriver au début 1999.

3.2.3. Visi-Speed

Des propositions d'emplacement de cet appareil seront soumises à la commission de Circulation le 30 juin prochain.

4. **Rapport des commissions**

4.1. M. Alain DE FÉLICE, Président de la commission d'Urbanisme et Économie Publique donne lecture des conclusions des rapports suivants :

- séance du 19 mai 1998
- séance du 2 juin 1998,
- séance du 16 juin 1998

- "Plan directeur communal"
Les diverses séances de la commission avaient pour but la préparation de la séance des commissions Réunies prévue le 2 juillet prochain, concernant cet objet. Nous pourrions alors donner aux mandataires les options retenues par la commune afin qu'elles puissent avancer sur ce dossier.

- Plan localisé de quartier "Etienne-Chennaz"
Compte tenu de l'avancement du plan directeur communal nous avons remis au mois de septembre l'adoption définitive de ce plan localisé de quartier.

4.2. M. Cédric PAYCHÈRE, Président de la commission des Écoles & Jeunesse réunie le 26 mai 1998, donne lecture des conclusions du rapport :

"Après une longue discussion qui a permis de prendre connaissance des éléments du rapport de "synthèse des déterminants des problèmes sociaux de la jeunesse thônésienne et premier bilan des besoins", les commissaires ont souhaité qu'une première approche, à moindre coût, soit faite par la mise en réseau des différents acteurs déjà existants sur la commune avec comme maître d'oeuvre le Centre de Loisirs. Le Conseil administratif, sans vote formel, s'est vu donner mandat de prendre contact avec le Centre".

- 4.3. M. Carlo SOMMARUGA, Président de la commission Sociale, réunie le 26 mai 1998, donne lecture des conclusions du rapport :

– *"Lors de cette séance nous avons traité les points suivants :*

1. Attribution du solde de l'aide sociale 1998

La commission a refusé de supprimer les subventions aux organismes qui paraissaient avoir un but lucratif. Elle a en outre attribué :

- Fr 2'000,- à la Fondation pour l'Avenir,*
- Fr 2'000,- à l'association Trajet,*
- Fr 2'000,- à l'association genevoise pour vacances familiales.*

Il reste un solde de Fr 12'500,-. Le sujet sera repris en septembre.

La commission a adopté un questionnaire qui sera envoyé à chaque association afin d'obtenir des renseignements cohérents et identiques.

2. Préparation du budget social 1999

Après examen du budget 1998 plusieurs remarques ont été faites concernant les libellés de certaines rubriques. Il a été voté à l'unanimité de conserver l'enveloppe actuelle du budget social.

3. Attribution de l'aide humanitaire 1998

Cet objet a été renvoyé à une séance ultérieure".

- 4.4. M. Jean-Pierre AMOUDRUZ, Président de la commission de Sécurité réunie le 4 juin 1998, donne lecture des conclusions du rapport :

– *"Cette commission n'a fait l'objet d'aucun vote. Les commissaires étaient faiblement représentés, ce qui nous a été reproché par les personnes qui étaient auditionnées lors de cette séance (MM. CONSTANTIN, Commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers, DE BAY, Chef des sauveteurs-auxiliaires, BOURQUI, Chef de l'OPC "Voiron").*

Nous avons examiné les prévisions budgétaires de ces trois corporations. Puis, une discussion générale sur la sécurité a eu lieu, notamment, concernant le nouveau concept de sécurité du Canton qui apportera certainement une modification financière au niveau du SIS.

Nous avons demandé au Conseil administratif de nous donner des renseignements dès que des décisions auront été prises".

- 4.5. M. Philippe DECREY, Président du groupe de travail du 25e anniversaire du jumelage avec Graveson, donne lecture des conclusions du rapport établi après la séance du 8 juin 1998 :

- *"Il s'agissait d'une réunion de "critiques" afin de faire le point sur cette manifestation. Dans l'ensemble tout a bien fonctionné. Les Gravesonnais ont été enchantés de leur séjour à Thônex. Je remercie toutes les personnes qui ont participé à la réussite de cette fête. Le budget global a été respecté".*

- 4.6. M. Cédric PAYCHÈRE, Président de la commission des Écoles & Jeunesse réunie le 9 juin 1998, donne lecture des conclusions du rapport :

- *"Nous avons auditionné les membres du corps enseignant de l'école du Pont-Bochet. A notre grande surprise, ceux-ci venaient sans revendication.*

Ils nous ont informés que :

- *le 30 juin prochain, le mur peint par les enfants sera inauguré,*
- *le service du bus scolaire fonctionne à merveille,*
- *les promotions du vendredi sont une réussite.*

Ils nous ont parlé de l'établissement d'un verger dont la demande est pendante auprès du Conseil administratif.

Nous avons appris, lors de cette séance, de la part du Conseil administratif qu'il n'y avait pas de problème pour la rentrée scolaire".

- 4.7. Mme Brigitte SCHNEIDER, membre, pour Mme Christine DE COULON, Présidente de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, donne lecture des conclusions du rapport établi à la suite de la séance du 18 juin 1998 :

- *"Cette commission a également siégé avec peu de membres présents ce qui a été dommage compte tenu de l'excellent exposé de M. HONSBERGER, représentant du Département de l'Intérieur.*

Il ressort de cet exposé qu'actuellement 20% des déchets du canton sont recyclés. L'objectif serait d'atteindre les 40%.

En ce qui concerne notre commune, nous nous trouvons à la traîne en matière de recyclage. Pour nous améliorer il faudrait augmenter le nombre de déchetteries. Il y aurait lieu de généraliser ou de créer des poubelles vertes, ce qui impliquerait de faire une deuxième levée. Ceci pourrait être intéressant au niveau financier comparativement à ce que nous payons à l'usine des Cheneviers.

Le Conseil administratif nous a appris que la création du GICAL devrait intervenir dans peu de temps".

5. Demande d'un crédit de Fr 470'000,- en vue de la rénovation de la chaufferie de l'immeuble et de la salle des Fêtes - 16, 18, avenue Tronchet. Discussion. Vote.

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Travaux :

- *"Vous avez tous reçu les documents relatifs à ces travaux, ainsi que les compléments d'information qui ont été demandés lors du dernier Conseil Municipal et des commissions qui ont suivi.*

Dans le rapport qui traite la possibilité de lier cet investissement aux travaux identiques qui devraient se faire pour l'école Marcelly, il est indiqué qu'il y aurait une importante perte de calories compte tenu de la distance entre les deux bâtiments.

Ce soir, nous vous remettons, également, le document relatif aux problèmes de pollution d'où il ressort qu'une chaufferie au mazout est légèrement plus polluante qu'une à gaz tout en étant dans les normes OPAIR 2002.

Je rappelle que cette rénovation est subventionnée par l'aide fédérale à l'investissement pour un montant d'environ Fr 65'000,-".

Mme la Présidente demande que le document concernant la mixité des combustibles soit photocopié et distribué, ce soir, à tous les Conseillers.

M. FAVRE, Président de la commission des Bâtiments réunie le 4 juin 1998, donne lecture des conclusions du rapport :

- *"Après avoir entendu l'ingénieur mandaté et un débat très fourni sur la politique de la commune en matière d'économie d'énergie, sur le choix des combustibles, le regroupement de travaux de rénovation des chaufferies, les coûts, etc., la commission des Bâtiments a accepté, à l'unanimité, le principe de ces travaux avec les amendements suivants :*
 1. *L'étude de la possibilité de réaliser une seule chaufferie pour l'immeuble et la salle des Fêtes - 16-18, av. Tronchet, école Marcelly/Tronchet et la piscine.*
 2. *L'étude du coût de cette chaufferie commune.*

3. *L'obtention des informations concernant :*

- *les délais qui nous sont impartis pour effectuer les modifications de nos installations de chauffage pour être en conformité avec les normes OPAIR 92*
- *les échéances légales pour l'obtention de l'aide fédérale de 15%.*

4. *L'impact écologique des diverses solutions envisagées".*

M. GRANDGIRARD, Président de la commission des FINANCES réunie le 11 juin 1998, donne lecture des conclusions du rapport :

- *"La commission des Finances a repris en grande partie les propos tenus à la commission des Bâtiments. La commission a accepté, à la majorité (par 5 voix "pour" et 3 abstentions), la demande de crédit présentée".*

La discussion est ouverte :

Mme PITTET pour la fraction socialiste fait la déclaration suivante :

"Lorsque nous avons demandé une étude supplémentaire pour ces travaux de chaufferie, il nous a été répondu qu'il y avait tout d'abord une question de délais... Or, nous constatons que, même en adoptant le projet d'origine, les délais ne sont pas respectés.

Nous pensons aussi que l'étude supplémentaire demandée ne semble pas faire l'objet d'une analyse précise mais plutôt de conclusions et propositions hâtives...

Vu notre statut de Conseillers municipaux, vu la situation du marché actuel et vu le coût énorme occasionné par les travaux de cette chaufferie, nous sommes surpris de ne pas avoir été confrontés à des projets et devis différents nous permettant un choix plus rationnel et plus économique".

M. SCHAMBACHER : le PDC votera cet objet mais désire apporter les remarques suivantes :

- le Conseil administratif doit avoir une meilleure collaboration et une transparence avec la commission,
- il refusera à l'avenir toute pression mise par le Conseil administratif concernant des délais d'exécution, pour des réalisations prévues depuis plusieurs années,

M. BERLI fait la déclaration suivante pour le groupe libéral :

"Sur la base de nos informations et après avoir consulté deux spécialistes différents, nous devons constater que la solution proposée semble totalement disproportionnée. Elle ne fait apparaître aucun souci d'économie, ce dont la commune a pourtant le plus grand besoin.

Sur le fond, nous constatons que le Conseil administratif a pris l'habitude, pour tous les projets d'investissement, de recourir à un mandataire externe pour établir le cahier des charges et lancer les appels d'offres.

Cette solution présente deux désavantages :

- seule une personne établit le diagnostic et constitue le cahier des charges,
- la commune doit consentir des frais d'études importants (pour ne pas dire énormes) qui eux ne font pas l'objet d'une mise en concurrence.

Nous rappelons au Conseil administratif que le concept d'entreprise générale existe et se répand de plus en plus pour la simple et bonne raison qu'il possède des avantages certains.

Une entreprise générale établit sur la base de son propre diagnostic la liste de mesures à entreprendre. Elle fait ensuite une offre à la commune. Cette offre est généralement forfaitaire, ce qui réduit les risques de dépassement de crédit. Elle inclut les frais d'étude et peut également contenir une garantie de bonne fin.

En faisant un appel d'offre à trois entreprises générales, la commune pourra travailler sur la base non plus de un mais de trois diagnostics différents.

De plus étant mises en concurrence les entreprises générales seront obligées de réfléchir et de trouver les solutions les moins onéreuses et les mieux adaptées.

La commune pourra ensuite comparer ces offres et choisir celle qui lui convient le mieux.

Le recours au concept d'entreprise générale nous aurait sans doute évité le problème que nous rencontrons aujourd'hui : une solution maximaliste et démesurée.

En conséquence, nous avons décidé de voter contre l'attribution de ce crédit et demandons au Conseil administratif de présenter une solution raisonnable".

M. DE FÉLICE : Il y a des objets dans ce rapport qui m'ont laissé dubitatif ;

"On nous dit :

- *qu'en cas de dégâts l'alimentation en chauffage et en eau ne serait plus assurée pour le complexe école Marcelly/salle des Fêtes,*
 - *qu'il ne faudrait pas qu'une fuite dans l'un des bâtiments perturbe et vide l'ensemble des installations"*
 - *qu'une liaison électrique entre les deux bâtiments est nécessaire afin de gérer au mieux la demande d'énergie,*
 - *qu'en raison de la distance entre les locaux techniques il faudra installer des accumulateurs".*
- M. ZOGG : il est vrai qu'une fuite survenant sur une conduite enterrée causerait un problème car il faudrait ouvrir la route pour effectuer des réparations. Mais ceci n'est pas fréquent.

En ce qui concerne la construction d'un canal ceci coûterait un prix exorbitant. Une liaison électrique entre les deux bâtiments est nécessaire car la chaufferie se trouvant dans un des bâtiments il faut bien la "piloter" pour assurer la demande énergétique de l'autre bâtiment.

Je vous rappelle que si l'on installe ce type de chaufferie à la salle des Fêtes, qui est le plus petit bâtiment au niveau consommation d'énergie, nous devrions transporter beaucoup de fluide en direction du groupe Marcelly-Piscines.

Nous vous demandons, aujourd'hui, le changement de la chaufferie de la salle des Fêtes et de l'immeuble Tronchet. Si vous désirez lier ceci avec la rénovation de l'école Marcelly il faut être conscient que nous aurons besoin de locaux plus grands pour installer les équipements nécessaires.

M. GRANDGIRARD, au nom du groupe Radical :

"Nous soutiendrons cette demande de crédit de Fr 470'000,-. Nous avons reçu les réponses aux questions posées en commission. Ces compléments d'information nous ont confortés dans l'idée qu'il convient d'effectuer cette transformation. Ce qui est également important pour nous est de pouvoir bénéficier de la subvention fédérale et de soutenir le marché local du travail".

M. SOMMARUGA : j'étais déjà étonné, en commission, que l'on demande au même mandataire d'étudier la possibilité de réaliser une seule chaufferie pour les deux bâtiments.

J'estime qu'il n'y a aucune objectivité dans ce rapport. Le calcul du bilan énergétique me pose aussi un problème car on aligne des chiffres sans aucune explication. Je suis navré de la pauvreté de ce rapport, il ne présente aucun élément permettant de prendre une décision.

Face à une telle question il convient d'être en possession de diverses études faites par des mandataires différents. En raison de ce flou et de l'insatisfaction face aux documents reçus, les socialistes voteront contre cette demande de crédit.

— M. ZOGG : en ce qui concerne le choix du mandataire pour l'étude complémentaire je vous rappelle que la commission des Bâtiments a accepté que ce soit le même bureau qui effectue ce travail.

Mme SCHNEIDER : il est vrai que ce bilan énergétique ne veut rien dire. Il nous indique uniquement les différences entre l'utilisation du gaz et du mazout sous forme de chiffres bruts. Je trouverais intéressant que les chaufferies des écoles Tronchet et Marcelly qui devraient être rénovées d'ici 5 à 10 ans fassent l'objet d'une étude conjointe ce qui doit être possible compte tenu du délai pour la préparation du dossier. Personnellement je m'abstiendrai sur ce vote.

M. BOISSONNAS : j'ai soumis les documents reçus à un expert en chauffage. Il en ressort que faire une chaufferie commune n'est certainement pas la meilleure solution. En ce qui concerne les montants relatifs à la rénovation de la chaufferie de la salle des Fêtes, l'expert - "*a bien ri*" - car il aimerait bien aussi travailler avec Fr 67'000,- de frais d'étude.

Il a également été étonné de constater que pour le changement de la chaufferie à la salle des Fêtes aucune démolition de l'installation existante n'est prévue, alors que pour la création d'une chaufferie commune Fr 155'000,- figurent dans le devis pour ce travail.

En résumé celui-ci estime que le crédit demandé est trop élevé de Fr 100'000,- à Fr 150'000,- par rapport à ce qui se pratique sur le marché.

Mme EGGER-GEX : après avoir entendu ce qui s'est dit je ne voterai pas ce projet et je demande au Conseil administratif de nous préparer un projet plus clair et plus précis.

M. BERLI : j'ai comparé ce projet à un travail identique qui a été fait pour un immeuble de 20 appartements dont le coût de la production d'eau chaude s'est élevé à Fr 136'000,-. Je ne pense pas que la consommation de la salle des Fêtes et de l'immeuble soit supérieure à cet exemple. Je suis donc abasourdi par le montant demandé de Fr 470'000,-.

M. PAYCHÈRE : je reviens sur le document qui nous a été remis ce soir et qui a subi de nombreuses critiques. Pour moi, il me paraît extrêmement clair. Car il nous indique la valeur énergétique et présente des chiffres tout à fait comparables. La seule chose qui pourrait nous être encore indiquée est le rendement d'une chaudière à mazout par rapport à celle à gaz. On se rend compte à lecture de ces chiffres que le mazout pollue plus mais reste dans les normes admises.

Le fait de repousser ce crédit va nous faire perdre la subvention fédérale et cela m'étonnerait qu'elle soit reconduite l'an prochain.

- M. ZOGG : en ce qui concerne la demande de crédit, je tiens à relever que 10 entreprises ont soumissionné pour ces travaux et que nous avons opté pour la meilleure marché soit Fr 250'000,-. Le devis le plus élevé se situait à Fr 291'000,-, uniquement pour le remplacement du chauffage

M. BERLI : personnellement, je préfère économiser Fr 150'000,- plutôt que de toucher une subvention fédérale de Fr 65'000,-. Dans le chiffre que j'ai donné tout à l'heure il s'agissait de la production à laquelle il faut ajouter Fr 30'000,- pour la distribution ce qui porte le tout à Fr 166'000,- pour un immeuble de 20 appartements.

L'appel d'offres a été très bien fait, le problème se situe au niveau du mandataire qui a effectué celle-ci car c'est lui qui a déterminé le type d'équipement à réaliser qui semble luxueux. De plus, et ceci a été relevé, les frais d'études sont absolument énormes.

- M. ZOGG : le crédit d'étude est basé sur le CFC (Code des frais de construction) des travaux envisagés. On ne peut pas comparer la chaufferie d'un immeuble locatif avec une salle des fêtes, des salles polyvalentes, des locaux de protection civile et un restaurant. Les problèmes sont plus complexes pour ce type de bâtiment.

M. BERLI : pour ma part un bâtiment de 20 logements a plus besoin d'eau chaude qu'une salle des Fêtes.

M. GRANDGIRARD : nous avons ce soir des documents établis par des spécialistes qui ne sont pas forcément "*idiots ou malhonnêtes*" et je ne pense pas que nous ayons la "*science infuse*" dans ce domaine, en tout cas pas moi. Entre un spécialiste qui fournit des données précises et une personne qui fait un comparatif hasardeux j'opte pour le spécialiste.

M. BERLI : nous nous exprimons ce soir sur la base d'avis de deux spécialistes en la matière et non pas sur notre intuition.

M. DECREY : je pense que si M. BERLI se rendait plus souvent à la salle des Fêtes il constaterait que les différentes installations touchées par cette chaufferie n'ont rien à voir avec un immeuble locatif de 20 appartements.

M. BERLI : il n'empêche que dans l'exemple des 20 appartements on arrive à un tiers du prix et le prix du chauffage par appartement diminue plus l'immeuble est grand. Cet exemple était juste pour donner un ordre d'idée.

Pour conclure, M. ZOGG récapitule les différents travaux prévus dans le devis initial.

La parole n'étant plus demandée la Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que les installations techniques de chaufferie de l'immeuble et de la salle des Fêtes, sis à l'avenue Tronchet 16-18, datent de 1969 et ne sont plus conformes aux normes actuelles en matière de pollution,
- Vu l'étude réalisée par le Bureau Daniel REISER, ingénieur-conseil ETS-SICC,
- Attendu que ce projet a obtenu de la part du Département fédéral de l'économie publique d'une aide à l'investissement d'environ Fr 65'000,-,
- Vu le préavis de la commission des Bâtiments du 4 juin 1998,
- Vu le préavis de la commission des Finances du 11 juin 1998,
- Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'effectuer la rénovation de la chaufferie de l'immeuble et de la salle des Fêtes, sis à l'avenue Tronchet 16-18.
2. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif un crédit de Fr 470'000,-.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de Fr 470'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 1999 à 2018.

Au vote :

- Le Conseil Municipal refuse à la MAJORITÉ (par 10 voix "pour", 11 voix "contre" et 1 abstention) ce crédit.
6. **Demande d'un crédit d'étude de Fr 80'000,- en vue de la réfection des collecteurs principaux EC de la route de Jussy et de l'avenue Tronchet. Discussion. Vote.**

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Travaux :

- *"Cette demande de crédit a été examinée par la commission des Travaux et il a été fait quelques remarques. Le Conseil administratif recherchera les solutions techniques et financières les plus favorables pour le remplacement de cette canalisation. Il a également été évoqué de ne pas passer entièrement sur l'avenue Tronchet mais par le chemin de Marcelly, de chercher un bassin versant plus grand. Ces Fr 80'000,- permettront d'inclure ces possibilités dans l'étude. Compte tenu des nouvelles constructions de la route de Jussy l'ancienne canalisation ne répond plus aux normes".*

M. FAVRE, Président de la commission des Bâtiments réunie le 4 juin 1998, donne lecture des conclusions du rapport :

- *"La commission a demandé d'étudier diverses solutions pour l'ensemble de ce bassin versant avec des tracés rationnels et en essayant d'y intégrer d'autres services coordonnés en sous-sol. Ce crédit d'étude est accepté à l'unanimité".*

M. GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances réunie le 11 juin 1998, donne lecture des conclusions du rapport :

- *"La commission accepte ce crédit d'étude à l'unanimité mais fait des recommandations pour que celle-ci soit la moins coûteuse possible".*

La discussion est ouverte :

M. COLLAUD : au vu du montant élevé de ce crédit d'étude, je rappelle que pour des travaux de cette importance il faut mandater plusieurs entreprises et mettre celles-ci en concurrence. Je crois que la commission des Finances en a pris conscience.

M. FAVRE : l'entreprise GENEX ayant son siège sur Chêne-Bourg et son extension se faisant sur Thônex, je demande que l'on vérifie que la taxe concernant l'assainissement soit bien payée à notre commune, d'autant plus que cette taxe doit être relativement importante.

- M. ZOGG : nous avons pris note de votre demande et vous remercions d'avoir pensé à cet élément.

La parole n'étant plus demandée la vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le réseau des canalisations des eaux claires du sous bassin T de la route de Jussy et de l'avenue Tronchet doit être adapté aux conditions du plan directeur des égouts en vigueur et du récent développement de la zone industrielle, située entre la route de Jussy et la voie SNCF,
- Vu le préavis de la commission des Bâtiments du 4 juin 1998,
- Vu le préavis de la commission des Finances du 11 juin 1998,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A LA MAJORITÉ (par 19 voix "pour" et 3 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 80'000,- en vue de l'adaptation du réseau de collecteur EC, sur les tronçons suivants :
 - route de Jussy :
entre la limite communale de Chêne-Bourg et l'avenue Tronchet.
 - avenue Tronchet :
entre le carrefour de la route de Jussy et la rue de Genève.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir ce crédit en même temps que le crédit de construction.
 4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
7. **Demande d'un crédit de Fr 430'000,- en vue de la création d'un collecteur EC à l'avenue de Thônex. Discussion. Vote.**

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Travaux :

- *"En commission, il a été demandé pourquoi on ne déplaçait pas cette canalisation en bordure de route voire sur l'emplacement de fêtes derrière la Mairie. Cela n'est pas possible car des deux côtés de cette canalisation se trouvent différents services.*

Il était possible de raccorder l'école "Thônex-Verchères" sur les canalisations des constructions d'immeubles de ce quartier pour une participation de Fr 230'000,-. Sachant que la canalisation de l'avenue de Thônex devait de toute manière être changée, nous avons préféré raccorder l'école sur celle-ci.

La canalisation du périmètre des Verchères se jetant dans le Foron, avant le cimetière, et celle projetée à Fossard nous avons donc une différence de niveau ce qui est un avantage en cas de crue de ce cours d'eau".

M. FAVRE, Président de la commission des Bâtiments réunie le 4 juin 1998, donne lecture des conclusions du rapport :

- *"Après avoir entendu l'ingénieur mandaté, la commission a accepté à l'unanimité la création de ce collecteur en admettant sa nécessité quant à la mise en conformité du cadastre des égouts ainsi que pour recevoir les eaux claires de la nouvelle école".*

M. GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances réunie le 11 juin 1998, donne lecture des conclusions du rapport :

- *"Après avoir posé des questions sur la nécessité et la durée des travaux la commission a accepté à l'unanimité ce crédit".*

Arrivée de M. Thierry DEROBERT.

La discussion est ouverte :

Mme SCHNEIDER : lorsque l'on remettra en état l'avenue Thônex, suite aux travaux, on devrait installer, à l'essai, des systèmes de modération de trafic comme cela s'est déjà fait dans d'autres communes.

M. SOMMARUGA : dans le document qui a été établi par M. HERRERA, ingénieur, on constate qu'il y figure l'exposé des motifs du Conseil administratif. A l'avenir, il serait opportun que l'exposé des motifs, qui est une "pièce politique", soit séparé du descriptif technique des travaux.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 12 mai dernier, M. ZOGG nous a dit qu'il avait rendez-vous le lendemain au DAEL concernant l'aménagement de l'avenue de Thônex. Les travaux de canalisation et l'aménagement de cette route ne peuvent-ils pas être réalisés simultanément ?

- M. ZOGG : la commission de Circulation du Grand Conseil désirait des renseignements concernant la sortie des véhicules du périmètre "Thônex-Verchères" sur l'avenue de Thônex.

Il est vrai qu'une étude de l'aménagement de cette avenue a été faite mais une partie de celle-ci ne sera pas modifiée. De toute manière nous n'arriverons pas à regrouper les travaux de canalisation et d'aménagement de cette artère.

La commune participera à certains aménagements routiers afin de permettre une meilleure sécurité pour les habitants du quartier des Verchères ainsi que pour les écoliers. Je rappelle que cette artère est cantonale et que la commune ne peut pas se substituer entièrement à l'État.

M. SCHAMBACHER : lors de l'établissement du PLQ "Thônex-Verchères" j'avais demandé si les canalisations existantes étaient suffisantes, on m'avait répondu alors affirmativement. De plus, je constate que le débit va augmenter de 25% suite au changement de diamètre de la canalisation qui est sous-dimensionnée actuellement. Où est la marge ? Je crains une mise en charge des écoulements du bas des Verchères. Je demande que l'on cherche des solutions pour retarder l'évacuation des eaux de pluie afin que l'on ne passe pas tous les 10 ans au bord du Foron pour relever les digues de quelques centimètres.

- M. ZOGG : je rappelle que le Foron est entièrement français et nos voisins étudient la création d'un bac de rétention prévu pour des crues centenaires.

M. BOISSONNAS : je rappelle que j'ai demandé la liste de tous les investissements nécessaires au fonctionnement du nouveau quartier "Thônex-Verchères".

- M. ZOGG : cette liste vous sera remise à la rentrée de septembre.

M. WALTER : je pense que ces travaux sont une opportunité idéale pour placer un giratoire provisoire à la sortie du cimetière. D'autre part, peut-on m'assurer que l'avenue Petit-Senn sera ouverte lorsque nous commencerons nos travaux ?

- M. ZOGG : les travaux projetés devraient commencer fin juillet pour se terminer mi-octobre au plus tard. L'avenue Petit-Senn ne sera pas ouverte, il faudra donc contourner le secteur par la route de Sous-Moulin. Je rappelle que la période estivale est favorable pour ce genre de travaux.

M. PIAZZALUNGA assure à Mme SCHNEIDER que le Conseil administratif est préoccupé par les problèmes de modération de trafic sur cette artère, ceci d'autant plus que l'APET est déjà intervenue à ce sujet pour la sécurité des élèves.

La parole n'étant plus demandée la Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le crédit d'étude de Fr 34'000,- voté le 24 juin 1997,
- Vu le projet présenté par le Bureau d'ingénieurs F. HERRERA,
- Vu le préavis de la commission des Bâtiments du 4 juin 1998,
- Vu le préavis de la commission des Finances du 11 juin 1998,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 430'000,- en vue de la création d'un collecteur EC à l'avenue de Thônex, tronçon chemin du Bois-Des-Arts au chemin des Cyprès.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 430'000,- à laquelle il convient de rajouter le crédit d'une étude votée le 24 juin 1997 d'un montant de Fr 34'000,-, soit au total Fr 464'000,- au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 1999 à 2013.

Une pause cigarettes est accordée.

8. Demande d'un crédit de Fr 2'470'000,- en vue du déplacement d'un pavillon scolaire provisoire, propriété de la Ville de Genève, de l'école de la Roseraie à l'école Marcelly. Discussion. Vote.

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Travaux :

"Ce pavillon scolaire nous a été proposé en début d'année. A cette époque nous n'avions pas de renseignements concernant la future rentrée scolaire. Certains Conseillers municipaux sont venus visiter ce bâtiment. Nous avons pu constater qu'il était très bien entretenu et de bonne qualité.

Nous avons fait une étude afin de savoir si nous pouvions l'implanter sur une parcelle à proximité d'une des écoles. L'endroit idéal se trouve près de l'école Marcelly.

Bien que nous n'ayons pas besoin de cet équipement pour les futures rentrées scolaires, le Conseil administratif a pensé qu'il serait intéressant d'avoir des locaux de rechange lorsque nous rénoverons l'école Marcelly. Dans l'attente de ces travaux, ce pavillon pourrait être utilisé par des sociétés locales qui cherchent des locaux".

M. SOMMARUGA : le parti socialiste entrera en matière sur cet objet. Ce n'est pas parce qu'il accepte le projet en tant que tel mais, parce qu'il estime qu'il y a un débat à avoir sur la nécessité de locaux de ce genre.

J'aimerais rappeler que nous avons déjà perdu une année sur ce projet de pavillon scolaire, ce qui fait que la Ville de Genève mettra à disposition ce bâtiment à celui qui s'annoncera le premier. Alors qu'à l'époque nous étions seuls sur ce projet. Il y a maintenant le DAEL qui désire l'obtenir afin de faire une extension des bureaux de la maternité.

La Ville de Genève a mandaté un bureau d'étude, soit celui qui a construit ce pavillon, afin de faire une étude sur son déplacement. Nous mandatons un autre architecte qui ne connaît pas le projet et qui fait une étude complète concernant le déplacement de ce bâtiment. Ceci est problématique car on ne travaille pas dans le souci des deniers publics. De plus, ce pavillon paraît très cher, car on peut obtenir autre chose à un prix nettement meilleur marché et tout à fait compétitif au niveau de la qualité des locaux.

M. FAVRE : le groupe libéral s'oppose d'emblée à l'entrée en matière sur ce sujet et il n'est pas compliqué de l'expliquer en 3 points :

– Pour qui et pour quoi ?

Nous ne manquons pas de classes ; la chute démographique certaine et l'achèvement de l'école des Verchères dans 18 mois rendent confortables les années à venir en matière de locaux scolaires et associatifs.

Des travaux à Marcelly ? Mais savons-nous aujourd'hui ce que nous voulons faire ? Du neuf, de la rénovation, rien du tout ? En d'autres termes, ce pavillon provisoire ne saurait être autre que de mettre la charrue avant les boeufs.

– Impact écologique

Le projet prévoit l'implantation de ce pavillon dans la petite roselière jouxtant l'école de Marcelly. Nous vous laissons juges de l'exemple que nous donnons à nos communiens et nos élèves en particulier, en défrichant dame nature au profit d'une énorme boîte à chaussures de près de 6'000 m³.

– Finances

Le coût de presque 2,5 mio représente environ Fr 400,-/m³ SIA., quasiment le prix au cube de la nouvelle école des Verchères. Et il paraît qu'il s'agit d'un "cadeau" de la Ville de Genève...

De plus, le plan quadriennal des finances indique une somme de Fr 600'000,- pour le poste des locaux scolaires provisoires, soit 4 fois moins. La compensation par le renoncement à d'autres investissements n'est pas encore chose acquise par notre Conseil.

Nous refusons donc cette entrée en matière car il ne s'agit pas de prudence mais de clairvoyance".

Mme CONSTANTIN : la fraction DC fait part de son étonnement à la lecture de ce point de l'ordre du jour.

Depuis le rapport du 2 février 1996 concernant les locaux scolaires intitulé "Constructions provisoires pour répondre à la croissance des effectifs", la grande majorité des données y figurant se sont révélées erronées. Les commissaires aux Écoles n'ont pas eu de nouvelles données depuis, si ce n'est que "tout se passera bien pour la rentrée 1998-1999".

Dès lors, a-t-on réellement besoin de se porter acquéreur d'un pavillon scolaire provisoire pour le motif qu'il est disponible ?

A-t-on aujourd'hui les moyens de se lancer dans une acquisition qui nous coûtera au bas mot Fr 2'470'000,- ?

De plus, peut-on réellement considérer celle-ci comme une dépense d'investissement au vu du côté provisoire que revêt ce bâtiment ?

Peut-on vraiment dans les années à venir se lancer dans une rénovation lourde de l'école Marcelly-Tronchet ?

A toutes ces questions, la fraction PDC répond NON.

Cette acquisition irait à l'encontre de notre politique actuelle face à de nouvelles dépenses.

De plus, au risque de se répéter, nous demandons à notre Conseil administratif de gérer les problèmes avec d'autres réflexes que ceux des années de "vaches grasses".

OUI, notre patrimoine scolaire se doit d'être entretenu mais n'y a-t-il pas lieu de le faire par étapes, durant les vacances scolaires ?

Nous attendons de notre Conseil administratif des propositions réalistes quant à la politique de rénovation ou d'entretien de nos écoles dans le souci de l'équilibre de nos finances communales et c'est parce que ce projet ne répond pas à la volonté de rechercher une solution innovante au problème du vieillissement de nos Écoles que la fraction PDC refusera l'entrée en matière sur ce point".

M. GRANDGIRARD : au nom du groupe radical nous demandons l'entrée en matière puis le renvoi en commission pour approfondir ce projet.

Mme SCHNEIDER : si la rénovation de l'école Marcelly/Tronchet est la raison de l'entrée en matière sur cet objet et que celle-ci n'est pas un projet qui va se réaliser dans l'immédiat nous n'entrerons pas en matière. Nous approuvons également les raisons évoquées par le parti libéral.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est refusée à LA MAJORITÉ (par 12 voix "pour" et 11 voix contre" et 1 abstention) la Présidente ayant tranché pour le refus.*

9. Compagnie des sapeurs-pompiers :

Préavis à la nomination du lieutenant Christian FASOLA au grade de 1er lieutenant. Discussion. Vote.

M. PIAZZALUNGA : M. Christian FASOLA est né le 10 septembre 1961, il a été admis dans la compagnie le 18 décembre 1979. Il y a suivi toute une série de cours et d'écoles divers. En 1991, l'école de sous-officier puis, en 1992, celle d'aspirant officier.

La parole n'étant pas demandée il est préavisé favorablement par l'ensemble du Conseil Municipal à la nomination :

- du lieutenant Christian FASOLA au grade de 1er lieutenant.

Cette nomination sera effective au 1er juillet 1998.

10. Propositions du Conseil administratif

- 10.1. M. PIAZZALUNGA, Maire, rappelle le programme de la fête des promotions qui aura lieu le vendredi 3 juillet 1998 sur la place près de la Mairie et à la salle des fêtes.

11. Questions écrites :

- 11.1. M. Olivier FAVRE, Conseiller municipal donne lecture de sa question écrite relative à la construction de l'école "Thônex-Verchères" :

"Messieurs,

Par courrier du 21 février 1997, je vous proposais d'examiner la possibilité d'attribuer un mandat à un représentant technique du Maître de l'ouvrage dans le cadre de la construction de notre nouvelle école.

N'ayant reçu réponse à ce jour, j'aborde ce sujet sous la forme de question écrite.

Considérant l'ampleur d'une telle réalisation, je pense que ni votre Conseil administratif, ni le service technique communal, malgré les compétences reconnues de chacun, ne peut assumer une charge aussi importante, notamment quant à l'investissement en temps que cela représente.

J'attribue aux mandataires désignés ma totale confiance étant persuadé que ceux-ci oeuvrent dans les intérêts de notre commune. Toutefois, un regard professionnel extérieur et défini dans sa mission peut apporter aux architectes et à votre organe exécutif des options économiques et de qualité à l'ensemble du projet.

Le cadre du mandat de la personne recrutée par appel d'offre se définirait ainsi :

- représenter le Conseil administratif dans les séances techniques telles que, coordination, pré-adjudications, choix des matériaux, options technico-architecturales, etc...
- apporter et/ou confirmer des solutions techniques raisonnables n'entravant ni le délai de réalisation, ni les qualités intrinsèques de l'ouvrage mais offrant des options économiquement intéressantes.
- dans tous les cas, établir le lien entre les mandataires principaux et le Conseil administratif, respectivement le service technique communal sans se substituer à la tâche des architectes désignés.

Je vous propose de vous inspirer très largement du "mandat de controlling" défini par le DAEL qui a fait et fait ses preuves dans toutes les constructions importantes de l'État de Genève.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes meilleures salutations".

11.2. Mme Desjacques Carnegie, Conseillère municipale donne lecture de sa question écrite concernant l'Association pour l'accueil familial KOALA :

"Messieurs,

Le 12 novembre 1996, la fraction démocrate-chrétienne déposait un projet de délibération visant à mettre en place un partenariat entre la commune et l'Association citée sous rubrique, afin de mieux répondre aux besoins des communiers dans le domaine de l'accueil des enfants.

Ce projet avait été renvoyé en commission sociale qui avait dans sa séance du 6 mars 1997 décidé d'apporter un soutien à KOALA et donné mandat au Conseil administratif de rédiger un document afin de chiffrer cette participation et de la soumettre à la commission des Finances.

Le 13 novembre 1997, soit une année après le dépôt du projet de délibération, la commission des Finances décide à l'unanimité de subventionner l'Association et porte au budget la somme de Fr 37'000,-.

Depuis cette date, je pose régulièrement la question de savoir quand les familles thônésiennes pourront profiter des services de KOALA et les réponses du Conseil administratif sont toujours très vagues. Le 17 février 1998, celui-ci annonçait la création d'une antenne "Koala Thônex" qui n'est toujours pas sur pied. A ce sujet, les membres de KOALA ont adressé une lettre au Conseil administratif, en date du 11 juin 1998, afin d'obtenir "une réponse sur l'organisation d'une permanence qui aurait dû voir le jour depuis le début de l'année".

C'est pourquoi j'adresse cette question écrite afin qu'il soit fait diligence pour permettre à l'Association KOALA de répondre aux nombreuses demandes des parents de notre commune et qu'enfin le Conseil administratif donne une date pour le démarrage des activités sur notre territoire.

Il serait aussi important d'en informer la population par le biais d'annonces dans nos organes officiels.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes meilleures salutations".

11.3. Mme Chantal PITTET, Conseillère municipale, donne lecture de sa question écrite concernant la gestion de la crèche confiée au Conseil administratif :

"Messieurs,

La lecture du procès-verbal de la séance de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, nous apprend qu'en l'absence de six de ses membres, celle-ci a décidé de transférer la gestion de la crèche au seul Conseil administratif.

Ce qui précède m'amène à poser les questions suivantes :

- Dès lors que cette Fondation détermine toutes les activités de gestion comment le transfert a-t-il été présenté au service de Surveillance des Fondations ?
- Quelle est la date exacte du transfert de la gestion de la crèche de la Fondation au Conseil administratif ?
- Partant de l'idée que le transfert à la commune de Thônex (de la gestion de la crèche) est une tâche nouvelle, quand le Conseil Municipal sera-t-il saisi de la question de ce transfert ?
- La Fondation en faveur de la jeunesse avait été créée notamment pour que les employés soient engagés sous contrat de droit privé. Quel sera le nouveau statut du personnel ?
- Les statuts (art. 6) prévoient que "le Conseil de Fondation détermine toutes activités de celle-ci (gestion) et gère ses affaires". Comment sera appliqué cet article 6 ?
- Le Comité de soutien de la crèche perdurera-t-il ? Si oui, sous quelle forme ? Qui désignera ses membres ?
- Dans quelle rubrique figureront les charges relatives à la crèche ?

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer, Messieurs, mes cordiales salutations".

12. Propositions individuelles et questions

- 12.1. M. PAYCHÈRE :** le Conseil administratif aura pu mesurer, lors de la dernière assemblée de l'association "Notre Chemin", le ras-le-bol des habitants du chemin des Deux-Communes qui se sont exprimés de manière relativement virulente lors de cette assemblée qui avait pour unique objet la non-avance des travaux d'aménagement du chemin.

Où en est-on depuis la dernière lettre du concessionnaire de voirie qui craignait que son camion passe à travers la dalle ?

- M. ZOGG : nous avons transmis la lettre du concessionnaire à l'État de Genève qui a exigé que toutes les régies concernées se réunissent.

De cette séance, il ressort :

- qu'une régie a été désignée comme porte-parole de tous,
- un ingénieur a été mandaté afin de faire une étude concernant la résistance de la dalle,
- un devis a également été demandé pour refaire le surfacage de ce chemin.

Cela fait 17 ans que ce chemin nous pose problème et j'espère bien qu'une solution va être trouvée.

12.2. M. VERNERET : est-il possible d'envisager la pose de bancs publics sur le parcours qui va de la résidence D2 à Chapelly à la rue de Genève ?

- M. PIAZZALUNGA : le Conseil administratif prend note de cette suggestion.

12.3. M. SOMMARUGA pose les questions suivantes :

12.3.1. Noctambus :

Lors de la dernière assemblée de l'AHMI (Association des Habitants de Mon-Idée) j'ai appris que le Noctambus ne se rendait pas jusqu'à Mon-Idée, je pense qu'il serait opportun d'intervenir auprès des TPG à ce sujet.

Lors de cette assemblée j'ai également appris que l'on interdisait aux enfants d'entrer dans le bus 31 !

- M. ZOGG : le noctambus ne fait que des trajets directs et prend donc la route de Jussy pour aller jusqu'à Monniaz. A Presinge, il ne fait pas non plus la boucle pour desservir cette commune et dépose les utilisateurs près du giratoire.

Je ne pense pas que les TPG seraient d'accord de desservir Mon-Idée.

- En ce qui concerne le problème soulevé pour la ligne 31, je prendrai contact dès demain avec les TPG afin de savoir de quoi il en ressort. Nous sommes déjà intervenus à ce sujet.

12.3.2. Faillite AMBROSETTI :

Ne va-t-on pas payer à double certaines prestations étant donné que l'on avait fait des avances à cette entreprise dès lors que la société BARIATTI a repris le chantier des Verchères ?

- M. ZOGG : aucun paiement n'a été effectué à l'entreprise AMBROSETTI, qui à l'époque avait uniquement mis ses baraques de chantier, posé son socle de grue et amené l'électricité et l'eau.

Nous sommes actuellement en discussion pour ne pas avoir à payer ces prestations compte tenu du fait que nous avons été obligé de changer d'entreprise suite à la faillite d'AMBROSETTI.

12.3.3. Aînés solidaires :

S'agit-il d'une association de droit privé ou public ? Quelle est la représentation des autorités communales au sein de celle-ci ?

- M. PIAZZALUNGA : les statuts sont en train d'être élaborés, il s'agira probablement une association de droit privé. Il sera cependant possible que des subventions soient demandées à la commune.

12.3.4. Plan directeur communal :

Est-ce qu'à ce jour le DAEL a fait part de son intention de subventionner l'établissement du PLQ communal. Si oui, quel est le montant prévu ?

- M. ZOGG : je vous donnerai réponse lors du prochain Conseil Municipal.

12.3.5. Locaux de la crèche :

J'ai entendu dire que la commune refusait de payer la facture d'électricité relative à l'exploitation de la crèche. Est-ce exact ?

- M. PIAZZALUNGA : dans cette affaire nous avons été très surpris, car comme vous le savez le loyer pour l'utilisation de ces locaux était relativement élevé. Nous avons dernièrement réussi à obtenir une réduction de celui-ci.

Tout récemment nous avons reçu une lettre de la Fondation Chêne-Bourg/Thônex, qui nous informait qu'il avait toujours été oublié de nous facturer l'électricité dont l'arriéré représente un montant de Fr 18'000,- !

Nous attendons aujourd'hui une prise de position des Services industriels car il semble que l'électricité ne peut pas être refacturée par un tiers.

Nous étudions également la possibilité d'avoir notre propre compteur afin de payer directement notre consommation aux S.I.

Il est donc inexact de dire que la commune refuse de payer la consommation électrique à la Fondation Chêne-Bourg/Thônex.

12.3.6. Subventions communales :

Quand pourra-t-on obtenir la liste des sociétés subventionnées par la commune ?

12.3.7. Promotions :

L'an passé lorsque nous avons annoncé que Mc Donald's serait présent à cette manifestation, de nombreuses voix s'étaient élevées. Mc Donald's revenant cette année j'ai l'impression que les critiques de l'an passé n'ont servi à rien !

- M. PIAZZALUNGA : dans les divers contacts que j'ai eu avec l'APET la majorité des parents sont favorables à la présence aux promotions de cette entreprise.

12.3.8. T.E.R. (Transports Express Régionaux) :

Chacun des Conseillers a reçu une documentation au sujet de cette association. Compte-tenu de la position du Conseil Municipal concernant le projet 2015 où nous étions plutôt favorables au maintien du transport sur rail et ferroviaire je propose que l'on adhère à cette association.

- M. ZOGG : nous avons pris note de cette suggestion.

12.4. Mme SCHNEIDER pose les questions suivantes :

12.4.1. Crèche les "Cocolets" :

Les plans que nous avons reçus dernièrement concernant l'ouverture d'une crèche à l'école "Thônex-Verchères" ne sont pas lisibles. De plus, j'apprends qu'il s'agit d'un projet de transfert de la crèche actuelle des "Cocolets". Je m'étonne de ceci.

- M. PIAZZALUNGA : pour ce qui est de la crèche, je suis le premier à souhaiter l'ouverture d'une deuxième crèche. Il s'agit avant tout d'un problème financier. Le projet soumis nous permettrait, en fait, d'économiser le loyer que nous payons actuellement au chemin Chapelly.

Le service de protection de la jeunesse est en train d'examiner ces plans afin de voir si ces locaux sont en conformité pour l'utilisation envisagée.

- M. FAVRE : je trouve également que ces plans sont illisibles.

12.4.2. Promotions - Mc Donald's :

Je tiens à préciser que lors des réunions de l'APET nous n'avons jamais parlé de la venue de Mc Donald's aux promotions. Il est clair que les enfants ont été très contents de cette initiative, ce n'est pas le cas de tous les parents.

- M. PIAZZALUNGA : l'APET m'invite chaque fois à ses réunions et je ne vous y vois pas souvent ! Renseignez-vous bien car ce sujet a été évoqué. S'il y a un tollé général, nous cesserons de travailler avec Mc Donald's. C'est loin d'être le cas.

12.5. M. DE FÉLICE : concernant la lettre de M. BURNOD relative au journal "Le Chênois" je tiens à apporter les précisions suivantes :

- une grande partie du Conseil Municipal de la commune de Chêne-Bourg conteste le travail de ses deux délégués à ce journal. C'est dans ce contexte là que ce courrier a été écrit,

Concernant les encarts relatifs au projet de la Garance ceux-ci n'ont pas été répétés il y a eu qu'une seule parution. Ce n'est pas la seule contre vérité de cette lettre. En effet, M. BURNOD dit qu'il a été rédacteur occasionnel et il n'a jamais participé, de près ou de loin, au Comité du Chênois.

En ce qui concerne sa citation concernant l'augmentation du centime additionnel à Chêne-Bougeries, c'est également à tort qu'il indique qu'il s'agit d'un encart publicitaire. Il y a également eu un problème du même type concernant le référendum du goulet de Chêne-Bourg.

Le Comité du Chênois avait envoyé une protestation assez vive au Conseil administratif de cette commune considérant que celui-ci avait abusé des avis officiels pour ridiculiser les référendaires. Ce qui a donné lieu à une réunion avec le Conseil administratif délégué à la Culture et le Comité de rédaction. Suite à cette séance un cahier des charges assez précis a été mis en place qui nous permet désormais de censurer les textes à position politique trop partisane.

Il y a une interdiction légale de financement par les communes des prises de position concernant des sujets municipaux. La partie rédactionnelle coûte aux communes. Donc, rien de partisan ne peut paraître sous cette forme. Par contre, il n'y a pas de problème dans le cas de publicités qui, elles, rapportent de l'argent aux communes.

Je rappelle que tous les quatre ans un numéro "spécial élections" est prévu et dans ce cas le coût de la publicité est pratiquement doublé afin que ce numéro soit autofinancé.

Le Chênois étant l'objet d'un certain nombre de controverses et d'attaques, je demande que le Président de la commission de la Culture mette ce sujet à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance de commission, afin que l'on connaisse la position de la commune vis à vis de ce journal.

J'interviendrai auprès des membres du Comité des deux autres communes afin qu'une démarche similaire se fasse à Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg.

- M. PIAZZALUNGA ; il serait effectivement important que ces problèmes soient débattus au sein de la commission Culturelle afin que Thônex puisse donner une position aux autres communes Chênoises.

12.6. Mme STROUMZA : concernant la table ronde qu'organise le Conseil d'Etat sur le transfert des charges de l'État aux communes dont le montant total s'élèverait entre 30 et 50 millions, il est évident qu'en acceptant ceci il y aurait des conséquences désastreuses pour les finances communales. Je fais donc les trois propositions suivantes :

1. Ne pas entrer en matière sur ce transfert de charges.
2. Demander au Conseil d'Etat d'accélérer les réformes qui visent à instaurer une meilleure fiscalité entre les communes.
3. Faire un rapport au prochain Conseil Municipal concernant cette table ronde avec les conséquences financières touchant notre commune.

- M. PIAZZALUNGA : il est bien entendu que la commune de Thônex ne va aller à la table ronde en disant au Conseil d'Etat "on vous remercie de nous avoir transféré ces diverses charges...".

12.7. M. BOISSONNAS, demande

12.7.1. Que les divers crédits d'investissements bouclés soient passés au Conseil Municipal.

- M. PIAZZALUNGA : nous avons pris bonne note de cette remarque et la transmettrons au Conseil administratif délégué aux Finances.

12.7.2. Que l'on écrive au Département concerné suite aux dangers que causent les divers chantiers de la route de Jussy au niveau de la circulation, notamment au chemin de Marcelly, où les camions effectuent de nombreuses "marche-arrière" sans surveillance.

12.7.3. Qu'en est-il de l'élargissement du pont de Fossard ?

- M. ZOGG : il s'agit du dernier aménagement effectué par les Français. J'ai entendu dire qu'il était question d'agrandir le pont de la douane de Fossard et de modifier la circulation à sa sortie. La commune de Thônex ne participe pas du tout à ce projet.

12.8. M. DECROY : je trouve navrant que ces derniers temps deux commissions soient convoquées le même soir. Pour les groupes importants ceci ne pose pas de problème, mais pour les autres il faut choisir entre les deux séances. Il ne faut pas ensuite se plaindre du manque de personnes présentes lors des ces séances. Faisons des plannings plus précis et respectons-les !

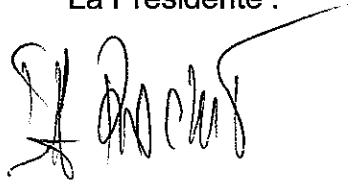
13. A huis-clos : Préavis aux demandes de naturalisation :

Siégeant à huis-clos, le Conseil municipal a préavisé favorablement à 6 demandes de naturalisation suisse, ressortissant de la commune de Thônex de :

- M. DI LAURO - Aubin, Julien Victor,
- Mme CRAPA née GREILER, Jacqueline Aimée,
- Mme HAMDAN née EL-GHADBAN, Samia,
- Mme BELBUSTI née VIANDAZ, Suzanne Marie Thérèse,
- Mlle MELENDEZ, Jesus del Carmen,
- M. IONESCU, Bogdan Nicolae,

La séance est levée à 23h.20

La Présidente :



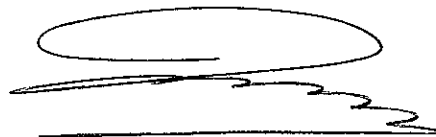
Mme Isabel ROCHAT

La Secrétaire :



Mme Doris CONSTANTIN

Le Secrétaire-rédacteur :



M. Philippe GUEX